



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 DÉCEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.12.13/203

Le **mercredi 13 décembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : URBANISME 1

Objet : PROJET
D'AMÉNAGEMENT DE LA
VOIE VERTE : ACQUISITION
PARTIELLE DE LA PARCELLE
AL 372.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation**Date :** 07/12/2017**Affichage :** 07/12/2017**Étaient représentés :**

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie; BOVETTO Fanny donne pouvoir DJEFFAL Mohamed; MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard; MARCHELLO Marie donne pouvoir à FABRE Mireille; JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain; ROMAIN Manuel donne pouvoir à RASTELLO Ann; ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain; DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal****En exercice :** 33**Présents :** 23

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Francine DAERDEN

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la partie urbaine de la voie verte le long de la Guisane, la commune souhaite acquérir une emprise qui permettra d'élargir son tracé.

L'emprise à acquérir est d'environ 32 m² à prélever sur la parcelle AL n° 372.

Il a été proposé à la copropriété que l'acquisition de cette emprise au profit de la commune puisse se réaliser pour un montant de 32 €, étant précisé que les frais d'établissement du document d'arpentage et acte notarié seraient à la charge de la Commune.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'aménagement de la partie urbaine de la voie verte,

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir cette emprise foncière,

Considérant l'accord de principe de la copropriété en date du 14/06/2013,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter d'engager l'acquisition d'une emprise de 32 m² à prélever sur la parcelle privée AL n° 372,
- D'accepter que cette acquisition s'effectue pour un montant de 32 €, étant précisé que l'ensemble des frais d'actes et autres frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, un Conseiller Municipal Délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Marc BREUIL)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

20 DEC. 2017

**Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services,**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

Eric DUSOIS



CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2017
PIÈCE ANNEXE N°1 À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME N°1 DEL 2017.12.13/203

**AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE :
ACQUISITION PARTIELLE DE LA PARCELLE
PRIVEE AL 372.**



